

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 12 avril à 21 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN, Maire, Evelyne MICHEL, Martine GONCALVES, Thomas BERTHON, Francky MÉHAUT, Adjoint au Maire, Josette VALÉRY, Marion ROY, Evelyne LAGGIA, Sandji XAVIER, Monique LÉGER, Alain BLESSING, Jean-Pierre FERNANDES, Isabelle LIEUREY, Catherine BONGIBAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Madame Murielle MARIÉ donne pouvoir à Monsieur Hervé JEANNIN.

Madame Martine GONCALVES a été nommée Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 08 mars 2021,
- Subvention associations 2021,
- Taux d'imposition 2021,
- Souscription d'un prêt moyen terme,
- Acceptation du compte administratif 2020 et affectation du résultat 2020,
- Acceptation du compte de gestion 2020,
- Budget primitif 2021,
- Redevance de l'occupation du domaine public due par Enedis pour l'année 2021.

En préambule, M. le Maire Hervé Jeannin rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal le respect des gestes barrières notamment le port du masque, en cette période de pandémie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 MARS 2021

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 08 mars 2021.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021

M. Le Maire expose la situation de chacune des associations de la commune et propose que soit votée une subvention en fonction de leurs besoins 2021, du contexte actuel et ses conséquences spécifiques à chaque association, ainsi que des résultats financiers de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTE** d'attribuer une subvention aux associations à savoir :

- ARLEQUIN	3 000 €
- ARTE VITA.....	2 000 €
- BIBLIOTHEQUE.....	300 €
- FOOTBALL.....	500 €
- GYMNASTIQUE.....	1 000 €
- LES GRILLONS.....	200 €
- RECRE-ACTION	500 €
- TENNIS DE TABLE.....	800 €

Soit un total pour les subventions de 2021 de : 8 300 €

En 2020, le budget global était de 9 000 euros. La subvention accordée à Arte Vita était plus conséquente car elle comprenait la prise en charge du Noël des enfants et des ados (3 000 €).

L'association Arlequin démarrera avec 1 500 euros et Arte Vita versera 1 500 euros à cette association pour Noël (somme non utilisée l'an passé).

Le montant attribué à l'association « gymnastique » se justifie par la charge salariale invariable et la baisse importante des adhérents (80%).

TAUX D'IMPOSITION 2021

La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des deux taxes locales, dites des ménages, conformément à ses engagements de campagne. Il convient de reconduire leurs taux pour 2021 comme suit :

Taux 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 16.75

Taxe foncière (non bâti) : 53.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE la reconduction des taux d'imposition 2020 pour 2021.

SOUSCRIPTION D'UN PRET A MOYEN TERME

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'un projet de financement auprès de la Banque Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour financer les travaux de l'atelier municipal.

Ce projet est le 2^{ème} du Contrat Rural après la réfection de la rue des Buttes en 2020.

Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 132 000 Euros.

Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le Conseil de ce jour 12 avril 2021.

La réception des travaux est programmée au 15 octobre 2021.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution de 2 prêts destinés au financement de cet investissement.

Le premier prêt aura pour objet de financer la partie restant à la charge de la Commune après déduction des subventions et compensation de la TVA.

Le second prêt aura pour objet le préfinancement des subventions et de la TVA inhérentes au projet.

Les caractéristiques des prêts proposés par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE sont les suivantes :

Prêt n°1 : Prêt Moyen Terme

- Montant : 34 000 Euros
- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 0.41 %
- Déblocage : sous 3 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Echéances constantes
- Frais de dossier : 100 €

Prêt n°2 : Prêt en Avance TVA-Subventions

- Montant : 98 000 Euros
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0.60 %
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 100 €

La Commune de Crisenoy s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Crisenoy s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Au total, il s'agit de la souscription d'un emprunt de 132 000 euros (1 sur 36 mois et 1 sur 10 ans). 125 000 euros pour l'atelier municipal avec subvention et TVA pour justifier de l'emprunt. Monsieur le Maire précise que 3 emprunts se terminent entre 2025 et 2026.

ACCEPTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal élit Mme Évelyne MICHEL, Adjointe au Maire, comme présidente de séance délibérant sur le compte administratif et l'affectation du résultat de l'exercice 2020 de la Commune, M. Hervé JEANNIN, Maire, ne participe pas au vote de cette délibération conformément à la réglementation.

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Résultat reporté : Excédent 2019 : 208 286,78 euros

Opération de l'exercice 2020 : Dépenses : 466 885,63 euros Recettes : 486 874,43 euros

Résultat de l'exercice 2020 : **Excédent de : 19 988,80 euros**

Résultat cumulé : 228 275,58 euros

Section d'Investissement

Résultat reporté : Déficit 2019 : 94 253,69 euros

Opération de l'exercice 2020 : Dépenses : 375 086,46 euros Recettes : 497 026,26 euros

Résultat de l'exercice 2020 : **Excédent de : 121 939,80 euros**

Résultat cumulé : 27 686,11 euros

- 2) Le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2020 de la Commune et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 3) Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter 27 686,11 euros au solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».
- 4) Le Conseil Municipal DÉCIDE le report en section de fonctionnement (R002) pour 228 275,58 euros.

Mme Évelyne MICHEL prend la parole en expliquant les deux sections à l'aide de supports papiers. Elle reprend les chiffres les plus importants, surlignés sur les documents papiers.

Section de fonctionnement : la commune termine l'année en excédent.

Mme Evelyne LAGGIA pose une question au niveau de l'assurance contractée pour les arrêts maladies, à savoir quel est le taux de remboursement.

M. le Maire répond qu'effectivement, la commune perçoit des remboursements lorsqu'il y a des arrêts maladies (congé maternité par exemple) à hauteur de 100 %

Section d'Investissement : idem, résultat excédentaire en fin de l'année.

ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Hervé JEANNIN, Maire :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRIMITIF 2021

M. Hervé JEANNIN, Maire, donne lecture du Budget Primitif 2021 de la Commune de CRISENOY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, ACCEPTE le Budget Primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 718 265,58 euros

Section d'investissement : 392 321,11 euros

Mme Evelyne MICHEL demande au Conseil Municipal de prendre connaissance des supports papiers pour voir le détail des montants prévisionnels.

Elle reprend les chiffres par chapitre pour les deux sections.

Elle précise que dans le chapitre 65 figure les participations aux deux syndicats (RPI et SIRSP).

Un Budget Primitif doit s'équilibrer, il faut donc constater la même somme.

Elle précise que le Budget Primitif est sincère concernant les recettes de fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

Emprunt : capital des emprunts à rembourser, urbanisme, les grands projets de l'année (vidéo-protection, éclairage public, atelier municipal, voirie VSP...).

M. le Maire intervient concernant les travaux d'aménagement de voirie liés aux personnes à mobilité réduite. Première tranche à réaliser : intersection rue Grande/rue de l'Église.

Recettes d'investissement : FCTVA, TAM, Subventions, Emprunts pour l'atelier municipal (1 emprunt de 36 mois et 1 emprunt moyen terme).

REDEVANCE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ENEDIS POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS, **Considérant** la population de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit 215 € pour 2021,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

AFFAIRES DIVERSES

- **M. Sandji XAVIER** : l'opération Voisins vigilants coûterait 800 euros (entretien du site pour la communication). M. le Maire précise que cela peut être complémentaire avec la vidéo-protection. Mme Evelyne LAGGIA pense que le macaron « Voisins vigilants » est plus efficace. Pour réduire le sentiment d'insécurité, signalement sur une plateforme et système de validation (pour information ou pour déclenchement d'action).
Tour de table afin de savoir si l'on poursuit la démarche en l'inscrivant à l'ODJ d'un prochain conseil : 11/14 OK.
- **Martine GONCALVES** : Point sur la procédure de Modification du PLU : zone humide avérée sur la ferme de M. Mauban suite à la réception du rapport de la DDT « Police de l'eau » qui a effectué des sondages. Résultat : majorité de la zone non humide malgré quelques points confirmés. En attente des services de la DRIEE pour intégrer ces nouvelles données dans la modification du PLU.

Réunion SMEP ABC : vote du budget en séance du 8 avril 2021. Concernant le SCoT, le Président de la CCBRC ne souhaite plus faire partie du projet et envisage la réalisation d'un schéma sur son seul territoire communautaire. Le SMEP ABC a provisionné plus de 122 000 € pour l'élaboration du schéma qui ne porterait plus que sur la CC Brie Nangisienne. Le Préfet a été saisi en ce sens. Procédure bloquée aujourd'hui.

Réunion SM4VB : vote du budget en séance du 31 mars 2021

Mme Martine GONCALVES souhaite réunir rapidement la commission urbanisme pour évoquer plusieurs points notamment : Finalisation du projet de modification du PLU - RDV Enedis (raccordement réseau, numérotage...).

- **Mme Isabelle LIEUREY** : La pétition contre la prison est en cours et en attente du retour des commentaires
- **M. Francky MÉHAUT** : il y a eu peu de monde pour le ramassage des déchets de samedi dernier (environ 70 kilos de déchets).
Opération Broyage Programmée au 15 mai 2021.
A venir : Travaux PMR rue de l'Église et voirie rue des Epis (Bordes)
- **Mme Monique LEGER** : Scandalisée par rapport aux déchets ramassés le 10 avril 2021 (haie de la salle polyvalente encombrée de nombreuses bouteilles). Comment sensibiliser les jeunes, face aux dégradations ?
- **M. Thomas BERTHON** : Finir la pose des potelets « rue de l'Église ».

La séance est levée à 22h48.